

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 18 FEVRIER 2019 A 20H30**

PRÉSENTS : GARNIER Monique, ROCHER Yves, FREMONT Jacqueline,
SANVICENTE Frédérique, PAIMBLANC Benjamin, RENAULT
Sylvie, BEAUVISAGE Bernadette, FORGEAS Jean-Pierre.

ABSENTE EXCUSEE : DELILLE Véronique.

ABSENTS : GUILLEMOT Véronique, RIVIERE Fabrice, EUVRIE Charles,
BOYREAU Carole.

SECRÉTAIRE : BEAUVISAGE Bernadette

I) APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Le précédent compte rendu n'appelle pas d'observation et est approuvé à l'unanimité.

**II) MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES VAL ES DUNES**

Dans le cadre du 11^{ème} programme d'intervention 2019-2024 de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, les particuliers répondant aux critères d'éligibilité peuvent bénéficier d'aides dans le cadre de la mise en conformité de leurs branchements suite à la création d'un réseau d'assainissement collectif public à condition que les travaux soient réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée du particulier avec mandatement de la collectivité, cette dernière devenant le relais technique et financier des aides de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Dans ce cas, il est conseillé à l'ordonnateur de modifier les statuts de la Communauté de communes pour inclure le dispositif de relais financier pour les opérations de mise en conformité des branchements.

Vu les articles L5211-5 et L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 juin 2013 autorisant la Communauté de communes à étendre ses compétences à l'assainissement collectif et non collectif,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2019/3 du 23 janvier 2019 sur la compétence « pilotage, coordination et relais financier des travaux de mise en conformité des branchements en domaine privé réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée des particuliers et éligibles aux aides de l'Agence de l'eau Seine-Normandie »,

Vu la nécessité de procéder à une modification de statuts pour intégrer une nouvelle compétence,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

↳ accepte d'ajouter aux statuts de la Communauté de communes Val ès dunes un nouvel article dans le cadre des compétences optionnelles,

« Pilotage, coordination et relais financier des travaux de mise en conformité des branchements en domaine privé réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée des particuliers et éligibles aux aides de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ».

III) ADHESION AU SERVICE « RGD » DU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATION DES COLLECTIVITES ET NOMINATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD)

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGD », proposé par le Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités (dit le « SMICO »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et les dites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le SMICO présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le SMICO a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le SMICO propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service et détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission.

Madame le Maire propose à l'assemblée de mutualiser ce service avec le SMICO,

- ↳ de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre et à signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- ↳ de désigner le SMICO comme étant le DPD de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- ↳ d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mutualisation avec le SMICO
- ↳ d'autoriser Madame le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale

- ↳ d'autoriser Madame le Maire à désigner le SMICO, comme étant notre Délégué à la Protection des Données

IV) CMAIC SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL INTERENTREPRISES : RENOUELEMENT ADHESION

Afin que les agents de la commune puissent continuer à bénéficier des surveillances médicales, il est nécessaire que la commune renouvelle son adhésion à la CMAIC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- ↳ Approuve le renouvellement de la convention avec la CMAIC
- ↳ Autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ce renouvellement d'adhésion

V) TRAVAUX

- Les travaux entre la mairie et la salle polyvalent sont terminés et le marquage au sol réalisé. L'accès au RAM est ainsi sécurisé.

- Comme décidé lors du Conseil Municipal du 17/12/2018, un technicien a étudié le stationnement chemin de Béneauville et a proposé de faire des places de stationnement sur la chaussée, de chaque côté, sans gêner les accès des riverains. Ce type de stationnement libère les trottoirs, qui doivent être laissés accessibles aux piétons pour des raisons de sécurité (code de la route).

De plus, le stationnement alterné limitera la vitesse.

Des emplacements sont également marqués sur le parking rue du général de Gaulle et sur le parking au bout du chemin de Béneauville (avant le terrain multisport).

Au global, avec le stationnement de la mairie et de la salle polyvalente, il y a 30 places de matérialisées.

- Les travaux de l'aire de co-voiturage sont en phase de finition, avec 19 places de stationnement.

- Le container maritime, pour l'aire de stockage dans la cour de la mairie, sera commandé après le budget.

- Divers travaux de peinture sont en cours (façade RAM, barrières...).

- Route de St Pierre sur Dives, une bande jaune sera peinte sur le bord du trottoir (arrêté municipal n°16/2019), pour interdire le stationnement gênant entre les habitations et le parking du restaurant.

VI) DIVERS

- ↪ Recensement population 2019 : la campagne de recensement s'est terminée le 16/02/2019. Il est toutefois regrettable que quelques habitants de la commune n'aient pas rempli leur devoir civique. En effet, le nombre d'habitants de la commune détermine les dotations allouées par l'Etat pour couvrir entre autre, les charges de scolarité des enfants à l'école de Bellengreville, les réalisations diverses au niveau de la voirie, de l'entretien des bâtiments...
- ↪ Circulation poids lourds : suite à des réclamations concernant le passage des PL route de St Pierre sur Dives, une demande a été renouvelée auprès de l'ARD afin que soit réinstallé le panneau d'interdiction en venant de la RD40.
- ↪ Chemin rural : des riverains du chemin rural la vieille église/la Ramée ont fait la demande de pouvoir installer des barrières basculantes, en prenant à leur charge tous les frais. Le chemin est entretenu par les riverains.
- ↪ Commission fêtes et cérémonies : jeudi 28/02/2019 à 18h30
- ↪ Vote du budget : vendredi 29 mars 2019 à 18h30.
- ↪ Prochaine réunion du Conseil Municipal (présentation du budget): sauf imprévu, la prochaine réunion se tiendra le lundi 18 mars 2019.

Séance levée à 21h20

Délibérations du Conseil Municipal prise lors de la séance du 18 février 2019 :

N° 03/2019 Modification des statuts de la communauté de Communes Val ès dunes

N° 04/2019 Adhésion au service « RGD » du Syndicat Mixte pour
l'Information des Collectivités et nomination d'un délégué à la
protection des données (DPD)

N° 05/2019 CMAIC service de santé au travail interentreprises

BEAUVISAGE Bernadette

